

Assemblée Générale Extraordinaire

AGFCCBM

Centre culturel Alban Minville – Toulouse

20/05/2025 à 18h00

Ordre du jour : Modification de la raison sociale de l'association et des articles mentionnant le nom du Conseil Citoyen.

Présents : Fatima AICHOUC, Rebecca AYUK, Mohamed AZZOU, Zaïma HAMDAOUI, Béatrice MANDOLA, Danielle MOUTON, Patricia SORRIBES

Excusés : Léon DOUMBOUJA

Délibération : Compte tenu des modifications de la géographie de la Politique de la Ville (actée dans le décret 2024-806) et de la création de deux conseils citoyens distincts sur Bellefontaine. D'une part et Lafourguette (incluant le Milan) d'autre part, l'association de gestion doit modifier ses statuts en conséquences : Le nom de l'association sera désormais **AGFCCB**.

Dans chaque article mentionnant « Bellefontaine Milan », les statuts mentionneront dorénavant « Bellefontaine ».

Articles modifiés :

ARTICLE PREMIER - NOM :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **AGFCCB**.

ARTICLE 2 – OBJET

L'association a pour objet la gestion financière du Conseil Citoyen **Bellefontaine**.
Elle assure la gestion des fonds mis à la disposition ou sollicités pour le fonctionnement du Conseil Citoyen **Bellefontaine** et le représente juridiquement dans le cadre de la loi 2014-173 du 21 février 2014.

Article 4 - DURÉE

La durée de l'association est adossée à la durée d'existence du conseil citoyen **Bellefontaine**.

ARTICLE 5 - COMPOSITION ET MEMBRES

Tous les membres inscrits sur les listes officielles du Conseil Citoyen **Bellefontaine**, habitants ou structures, font partie de l'association.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des personnes présentes et représentées.